

## **Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 19 février 2016 :**

Convocation du 15 février 2016.

**Présents :** Jean-Paul GARRIGUE, Charles FARGES, Fanny CORNUT, Serge DESCAT, Christelle LACHAUD, José RIBEIRO, Dominique CHANSARD, Marc PORTIL et Jacques LARNAUDIE-JOLY

Absent excusé : Samantha KEULEN (procuration à M. Garrigue)

Secrétaire de séance : Fanny Cornut

Ouverture de séance à 20H40.

M. GARRIGUE demande la validation du dernier procès-verbal du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

M. GARRIGUE expose aux membres du conseil municipal que l'assureur de la commune en Dommage aux Biens ne prendra pas en charge les dégâts occasionnés au logement de M. Pichon (décédé).

Les membres du conseil municipal prennent acte : les travaux de réhabilitation devront être inscrits au budget 2016.

M. GARRIGUE expose l'instauration d'une Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) pour le personnel titulaire :

- 464.30€ net annuel pour l'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe

- 469.66€ net annuel pour l'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe

Les membres du conseil municipal prennent acte : inscription au budget 2016.

M. GARRIGUE annonce aux membres du conseil municipal la création d'un emploi d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016.

L'agent devra, entre autre, entretenir les voies et chemins communaux, nettoyer le cimetière et les bâtiments municipaux.

Les membres du conseil municipal prennent acte et émettent un avis favorable.

M. CHANSARD demande de faire revoter les commissions. Mme CORNUT souligne également le fait de peut-être créer de nouvelles commissions, comme celle du scolaire, au vue de l'entrée de la commune au Grand Périgueux au 1<sup>er</sup> janvier 2017, qui n'a pas les mêmes compétences que la CCPVTT.

M. GARRIGUE prend acte et mettra cette question à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

M. CHANSARD rappelle qu'une décision doit être prise pour le choix du prestataire concernant les travaux des routes communales.

MME CORNUT souligne qu'il ne faut pas oublier de faire les travaux chez M. Desvergnès à Courbes.

En effet, l'eau du chemin communal se déverse chez lui. M. Desvergnès a subi plusieurs dégâts des eaux. Ce dernier a effectué les travaux qui lui incombent sur sa propriété, la commune s'était engagée à faire des travaux afin de « guider » l'eau sur la voie communale.

M. GARRIGUE et M. CHANSARD ont pris rendez-vous avec un agent de la CCPVTT afin de convenir des travaux pour canaliser l'eau.

La séance est levée à 21H20.